

Annexe complémentaire 2 – Insertion paysagère

Voici un photomontage illustrant l'intégration de la centrale dans le paysage. Ce photomontage est fourni à titre indicatif pour mieux visualiser le projet et n'a aucune valeur contractuelle.

La forêt sera entièrement préservée et ne sera pas impactée par l'implantation de la centrale. Les **31 arbres** devant être retirés pour le projet feront l'objet d'une **replantation au Sud du site**. Un accord a été conclu avec la mairie, dans lequel Orion s'engage à replanter des **semences d'arbres fruitiers identiques**.

Par ailleurs, une **haie composée d'essences locales** sera plantée. La sélection des espèces sera réalisée par un pépiniériste afin de garantir leur bonne adaptation au milieu et à la végétation existante. Cette haie contribuera également à **masquer au maximum la centrale depuis l'extérieur**, améliorant ainsi son intégration paysagère.

Localisation de la prise de vue





Insertion 1 – Vue depuis le Sud – Avec la centrale photovoltaïque

